

Dans le cadre de la pandémie de COVID-19, La Poste met tout en œuvre pour garantir la sécurité et la santé des postières et des postiers ainsi que celle des clients ; c'est la raison pour laquelle elle adapte son organisation pour la distribution du courrier et des colis ; elle se recentre sur ses missions essentielles au service de la population (portage de repas ou de médicaments, visites de lien social...).

Aussi, dès le 30 mars

- **la collecte et la distribution du courrier et des colis**, pour les particuliers et les professionnels, sera assurée 3 jours par semaine les mercredi, jeudi et vendredi certaines boîtes aux lettres de rue pourront ne pas être collectées ; le cas échéant, une affichette sera apposée pour indiquer le lieu de dépôt le plus proche

- **les services de proximité, à domicile (portage de repas, de médicaments, visite de lien social,) continueront bien entendu d'être assurés 6 jours/ 7, en fonction des besoins des clients.**

Concernant la distribution du courrier et des colis, La Poste demande à ses clients de réserver leurs commandes et leurs envois à ce qui leur est strictement nécessaire et fait appel au civisme de chacun. Une communication en ce sens leur est faite dès à présent.

Ces mesures sont temporaires et prendront fin dès que la situation pandémique le permettra.

Concernant l'ouverture des bureaux de poste La Poste a fait le choix de concentrer son activité sur un certain nombre de bureaux pour limiter le plus possible l'exposition des agents. L'organisation de chaque bureau est adaptée localement. En effet, le strict respect des mesures barrières et des conditions nécessaires à la protection des chargés de clientèle et des clients conditionne chaque jour l'ouverture effective de chacun des bureaux.

Dans les bureaux de poste, les services essentiels suivants seront priorisés :

- Le retrait d'espèces au guichet et aux automates
- Le dépôt d'espèces sur automates
- Les dépôts de chèques sur automates et urnes.

Dans le Département de l'Ain ce jour les bureaux de poste ouverts sont :

- Ambérieu-en-Bugey
- Belley
- Bourg-en-Bresse Préfecture
- Cézery
- Chatillon-sur-Chalaronne
- Ferney-Voltaire
- Meximieux
- Miribel
- Oyonnax
- Pont de Veyle
- Trévoux
- Valserhône (Bellegarde) Principal

Cette liste est susceptible de varier d'un jour à l'autre. Avant de prendre la route pour se rendre vers un bureau de poste il est fortement recommandé de vérifier surlaposte.fr ou d'appeler le 3631 pour vérifier si ledit bureau de poste est bien ouvert et à quelle heure.

Enfin, La Poste rappelle que les déplacements en bureaux ne doivent être faits que s'ils sont strictement nécessaires. De nombreuses opérations peuvent être faites à distance, les clients peuvent être accompagnés par téléphone ou via les sites et applications numériques de La Poste et de La Banque Postale.

Les clients de La Banque Postale sont invités à appeler le 3639 pour plus d'informations.

De nombreuses opérations peuvent également être effectuées en ligne sur www.laposte.fr

Ces nouvelles mesures s'adapteront en permanence à l'évolution du contexte sanitaire suivant les décisions des autorités publiques, dans le cadre d'un dialogue social permanent et en tenant compte de toutes les situations locales.

Les postières et les postiers vous remercient de votre compréhension en cette période de pandémie.